

Les Canadiens racisés sont moins susceptibles de trouver d'aussi bons emplois que leurs homologues non racisés et non autochtones en début de carrière

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 18 janvier 2023

Bien que les personnes racisées soient en général plus susceptibles que leurs homologues non racisées et non autochtones d'obtenir un baccalauréat ou un grade supérieur, elles ont moins tendance à trouver des emplois offrant une rémunération semblable et des avantages sociaux équivalents au cours des années suivant l'obtention de leur diplôme.

En effet, deux ans après l'obtention de leur diplôme, les diplômés racisés déclaraient des gains d'emploi moins élevés, de même que des taux de syndicalisation et de couverture par un régime de retraite inférieurs à ceux de leurs homologues non racisés et non autochtones. Les résultats trouvés variaient toutefois considérablement d'un groupe racisé à l'autre et selon le genre.

Ces résultats sont tirés de deux nouvelles études diffusées aujourd'hui, intitulées respectivement « [Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021](#) » et « [Qualité des emplois en début de carrière des diplômés canadiens du baccalauréat appartenant à un groupe racisé, cohortes de 2014 à 2017](#) ».

À partir des données du recensement de 2021, la première étude porte sur les différences au sein de la population racisée en âge de travailler au Canada, en matière de scolarité et d'emploi, et ce en fonction de caractéristiques comme le statut d'immigrant et de génération, le temps écoulé depuis l'immigration, le lieu de naissance et le lieu des études.

La deuxième étude se fonde quant à elle sur les données du fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Recensement de 2016 et du Fichier des familles T1, afin de permettre d'examiner les différences entre le revenu d'emploi, le taux de syndicalisation et le taux de couverture par un régime de retraite des diplômés racisés et des diplômés non racisés et non autochtones détenant un baccalauréat, et ce deux ans après l'obtention du diplôme.

Les populations racisées atteignent souvent un niveau de scolarité supérieur à la moyenne nationale

Les résultats de l'étude « [Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021](#) », indiquent que de nombreuses populations racisées, dont les Coréens, les Chinois, les Asiatiques du Sud, les Asiatiques de l'Ouest, les Japonais, les Arabes et les Philippins, avaient des niveaux de scolarité largement supérieurs à la moyenne nationale.

Les Asiatiques du Sud-Est affichaient toutefois des niveaux d'éducation plus faibles, ce qui peut être attribué au fait qu'une grande partie d'entre eux étaient arrivés au pays en tant que réfugiés. Néanmoins, les Asiatiques du Sud-Est de deuxième génération (ceux étant nés au Canada de parents nés à l'étranger) affichaient des niveaux de scolarité beaucoup plus élevés que leurs parents.

Des variations considérables ont été observées dans le niveau de scolarité des populations latino-américaine et noire. Les immigrants latino-américains, ayant immigré en 2001 ou après, étaient plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens de détenir un baccalauréat ou un grade supérieur. Il en était de même pour les Canadiens d'origine noire, de première et de deuxième génération, qui étaient nés en Afrique ou dont au moins l'un des parents y était né.



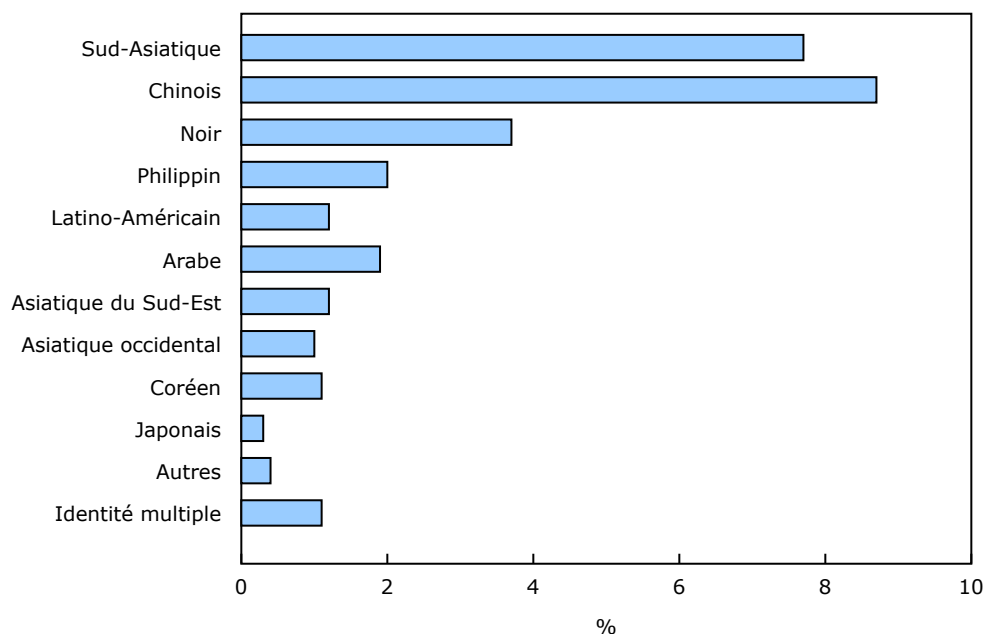
En comparaison, les immigrants latino-américains étant arrivés avant 2001 au Canada, de même que les Canadiens d'origine noire de troisième génération ou plus (ceux nés au Canada de parents également nés au Canada), étaient moins susceptibles d'être titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur que l'ensemble des Canadiens.

Les Sud-Asiatiques, les Chinois et les Noirs représentent la plus grande part des diplômés racisés détenant un baccalauréat

Selon l'étude « [Qualité des emplois en début de carrière des diplômés canadiens du baccalauréat appartenant à un groupe racisé, cohortes de 2014 à 2017](#) », 395 000 étudiants ont obtenu un baccalauréat d'un établissement d'enseignement canadien pendant la période de 2014 à 2017. De ce nombre, 118 500 étaient des diplômés racisés, représentant ainsi près du tiers (30 %) de l'ensemble des diplômés du baccalauréat au cours de cette période.

Reflétant leur représentation dans la population canadienne, les diplômés chinois, sud-asiatiques et noirs représentaient la plus grande part des diplômés racisés du baccalauréat, ceux-ci représentant environ deux diplômés racisés sur trois (67 %).

Graphique 1 Répartition des diplômés racisés du baccalauréat de 2014 à 2017, selon le groupe de population



Note(s) : Le groupe de population Sud-Asiatique est formé des Indiens de l'Inde, des Pakistanais et des Sri-Lankais. Le groupe de population Asiatique du Sud-Est est formé des Vietnamiens, des Cambodgiens, des Malaisiens et des Laotiens. Le groupe de population Asiatique occidentale est formé des Azerbaïdjanais, des Iraniens, des Afghans ou des Ouzbeks.

Source(s) : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (5017), du Fichier des familles T1 (4105) et du Recensement de la population de 2016 (3901), cohorte de 2014 à 2017.

L'âge moyen à l'obtention du diplôme variait d'un groupe racisé à l'autre. Les diplômés asiatiques étaient en général plus jeunes à l'obtention de leur baccalauréat. Par exemple, les diplômés chinois, asiatiques du Sud-Est, sud-asiatiques et philippins avaient obtenu leur baccalauréat aux alentours de 25 ans, en moyenne, comparativement à 26 ans chez les diplômés non racisés et non autochtones, à 27 ans chez les diplômés latino-américains et arabes et à 29 ans chez les diplômés noirs.

Des différences selon le genre ont également été observées. La proportion de femmes au sein de la population des diplômés oscillait entre 51 % chez les diplômés sud-asiatiques et 64 % chez les diplômés noirs. Cette même proportion s'élevait à 61 % chez les diplômés non racisés et non autochtones.

Le domaine d'études variait d'un groupe racisé à l'autre, de même que selon le genre. Chez les femmes diplômées, le domaine des sciences, qui comprend celui des sciences physiques et de la vie et les technologies; les mathématiques, informatique et sciences de l'information; et l'architecture, génie et services connexes, était nettement plus commun parmi les diplômées arabes (19 %), chinoises (16 %) et coréennes (16 %) que parmi les diplômées non racisées et non autochtones (8 %) et noires (7 %). Le domaine de l'éducation, plus populaire chez les diplômées non racisées et non autochtones (18 %) et arabes (15 %), figurait quant à lui au dernier rang de la plupart des groupes racisés.

Chez les hommes racisés et non racisés, le domaine des sciences de même que celui du commerce, de la gestion et de l'administration publique figuraient parmi les plus populaires. Ces deux domaines combinés étaient toutefois plus fréquents chez les diplômés arabes (76 %), sud-asiatiques (73 %), chinois (71 %) et asiatiques occidentaux (71 %) que chez les diplômés non racisés et non autochtones (58 %).

Les diplômés racisés affichent de façon générale des revenus d'emploi inférieurs aux diplômés non racisés et non autochtones

De manière générale, le revenu d'emploi des diplômés racisés était moins élevé que celui des diplômés non racisés et non autochtones, deux ans après l'obtention du baccalauréat. Celui-ci était également moins élevé chez les femmes que chez les hommes. En effet, le revenu d'emploi atteignait en moyenne 45 700 \$ annuellement chez les femmes racisées et 47 800 \$ chez celles non racisées et non autochtones, alors que celui-ci s'élevait à 51 600 \$ chez les hommes racisés et à 54 100 \$ chez les hommes non racisés et non autochtones.

Les écarts de revenus entre les diplômés racisés et les diplômés non racisés et non autochtones persistaient pour plusieurs groupes, et ce même lorsque les caractéristiques des diplômés étaient prises en compte. Chez les femmes, les diplômées asiatiques occidentales gagnaient 16 % de moins et les diplômées arabes, 15 % de moins, comparativement aux femmes non racisées et non autochtones, ce qui représente les écarts de revenu les plus élevés. Les diplômées noires, coréennes, sud-asiatiques et latino-américaines suivaient avec des revenus d'emploi de 8 % à 9 % inférieurs à ceux de leurs homologues féminines non racisées et non autochtones.

Chez les hommes, ce sont les diplômés noirs, asiatiques du sud-est, philippins, chinois et coréens qui enregistraient les revenus d'emploi les moins élevés. Après la prise en compte de leurs caractéristiques, ceux-ci gagnaient de 11 % à 13 % de moins que leurs homologues non racisés et non autochtones. Les diplômés sud-asiatiques et arabes suivaient, gagnant en moyenne 6 % de moins que leurs homologues masculins non racisés et non autochtones.

Les diplômés racisés affichent généralement des taux de syndicalisation et de couverture par un régime de retraite de l'employeur inférieurs aux diplômés non racisés et non autochtones

Les diplômés racisés enregistraient également des taux de syndicalisation et de couverture par un régime de pension de l'employeur plus bas que leurs homologues non racisés et non autochtones. Ces taux étaient généralement plus élevés chez les femmes que chez les hommes, tant chez les diplômés racisés que ceux non racisés et non autochtones.

Par exemple, chez les femmes, les diplômées de tous les groupes racisés, à l'exception des diplômées noires, affichaient des taux de syndicalisation inférieurs à celui des diplômées non racisées et non autochtones (53 %).

Chez les hommes, 6 des 10 groupes racisés enregistraient des taux de syndicalisation inférieurs aux diplômés non racisés et non autochtones (31 %), leurs taux oscillant entre 16 % chez les diplômés coréens et 27 % chez les diplômés arabes.

Toutefois, les écarts observés s'atténuaient, allant jusqu'à disparaître pour plusieurs groupes racisés, lorsque les caractéristiques des diplômées et le secteur d'emploi étaient pris en compte.

Des tendances similaires ont été observées en ce qui a trait aux taux de couverture par un régime de pension de l'employeur, lesquels étaient également généralement plus faibles chez les diplômés racisés. L'écart entre le taux de couverture des diplômés racisés et des diplômés non racisés et non autochtones tendait également à disparaître après la prise en compte des caractéristiques des diplômées.

Note aux lecteurs

Définitions

Personnes racisées : Personnes appartenant à un groupe désigné comme minorités visibles. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

Revenus d'emploi : Les revenus d'emploi comprennent les salaires et traitements des personnes ayant un statut de salariés. La mesure présentée dans cet article est la moyenne des revenus d'emploi annuels deux années après l'obtention du baccalauréat. Cette moyenne a été ajustée pour tenir compte de l'inflation. Les revenus nuls et de plus de 500 000 \$ ont été exclus.

Taux de syndicalisation : Le taux de syndicalisation a été dérivé de la variable portant sur les cotisations syndicales du Fichier des familles T1. Si le montant déclaré au niveau des cotisations syndicales est supérieur à 0 \$, la personne est considérée comme étant couverte par une convention collective.

Taux de couverture par un régime de pensions de l'employeur (RPE) : Le taux de couverture par un RPE a été dérivé du facteur d'équivalence du fichier T1. Le facteur d'équivalence calcule l'épargne-retraite accumulée par le participant ou en son nom au cours d'une année dans un ou plusieurs régime de pension agréé ou régime de participation différée aux bénéficiaires et dans certains régimes ou mécanismes de pension non agréés. Si le montant du facteur d'équivalence est supérieur à 0 \$, la personne est considérée comme étant couverte par un RPE.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3901](#), [4105](#) et [5017](#).

L'article intitulé « [Qualité des emplois en début de carrière des diplômés canadiens du baccalauréat appartenant à un groupe racisé, cohortes de 2014 à 2017](#) » est maintenant disponible dans *Regards sur la société canadienne* ([75-006-X](#)).

L'article intitulé « [Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021](#) » est maintenant disponible dans *Recensement en bref* ([98-200-X](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).